



Procès-Verbal

de la séance du

Conseil Municipal du

Mardi 7 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 1^{er} Avril s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances. La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
BAERT Dominique	X			
CAILLIERET Benjamin	X			
REIFFERS Zohra	X			
RICCI Christophe	X			
COQUELLE Michèle	X			
MEKKI Tarik		CAILLIERET Benjamin		
DUJARDIN Béatrice	X			
CHARLES Gilbert	X			
LESTIENNE Myriam	X			
TALEB-AHMED Azedine	X			
BOUGHARI Marjorie	X			
DELFOSSÉ Jacques	X			
LEMOINE Laureen	X			
DUMOULIN Jean-Philippe	X			
LEVEQUE Océane	X			
DAHMANI Rabah	X			
ZAIDI Sylvie	X			
DUTHOIT Michel	X			
BOITTE Emeline		LEVEQUE Océane		
MORCHIPONT Mathieu	X			
LEMAY Guy-Noël	X			
MARROUKI Steven	X			
KIRAZ Veysal	X			
SAMAIN Sylvie	X			
PAMART Bernadette	X			
DASSONVILLE Thomas	X			
CHANTRIE Annie	X			
VANDAMME Evelyne	X			
VANNIEUWENHUYSE Pauline	X			
DARDENNE Sylvie	X			
BECCU Jean-Pierre	X			
BLICQ Vanessa	X			
GOEDEHAUD Eddy	X			
TESTELIN Elodie		SPRIET Nathalie		
MEZZINA Enzo		GOEDEHAUD Eddy		
FARACI Marjory	X			
DENFER Abdelkrim	X			
BLAIN Marie-Chantal	X			
DELGRANGE Jimmy	X			
SPRIET Nathalie	X			
ROOM Jason	X			
DUEL Thierry	X			
MENENDEZ Ana-Maria	X			

Cher(e)s Collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle séance du Conseil Municipal qui va être très technique.
Je passe la parole à Monsieur le Directeur Général des Services pour procéder à l'appel.

Appel

Nous devons désigner la secrétaire de séance. Je vous propose au bénéfice de l'âge, Madame VANNIEUWENHUYSE Pauline.

Pas d'objections ?

Madame VANNIEUWENHUYSE Pauline est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Je sou mets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

1 intervention du groupe « Watrelos vers le haut, en sécurité » sur le rapport n°2

2 interventions du groupe « Watrelos Solidaire et Citoyenne » sur les rapports n°2 et 20

Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont **POUR** cette organisation lèvent la main

POUR	:	/	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen de la Commission Finances et Administration Générale.

RAPPORTS n°s 01 à 19 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N°1-BUDGET COMMUNAL – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants et pour l'ensemble des collectivités ayant opté pour la gestion pluriannuelle de crédits (L.2311-3-1 du CGCT). Le règlement budgétaire et financier vient préciser les règles budgétaires et financières applicables au cours de la mandature.

Le règlement budgétaire et financier précédent, que notre assemblée avait adopté lors du mandat antérieur, est modifié du point de vue à la fois de l'intégration des nouvelles règles d'amortissement et en même temps du fait que le Compte Administratif et le Compte de Gestion se fusionnent maintenant dans ce qu'on appelle le Compte Financier Unique (CFU) et donc il y a lieu d'adopter le règlement budgétaire et financier à cet égard.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°1.

POUR	:	43 /43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORT N°2-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXAMEN DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026.

Il s'agit du Débat d'orientations budgétaires à partir de l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Vous avez reçu le Rapport sur les orientations budgétaires. Pour vous en rappeler les grandes lignes, je vous propose, comme chaque fois, une présentation numérique.

PRÉSENTATION DU ROB



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Rappel : Le Débat d'Orientations Budgétaires est :

- Une **obligation légale** (article L 2321-1 du CGCT) : un débat se tient en Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Nous voterons donc le Budget de la ville pour 2026 le 29 avril.
- Ce **débat**, s'opère sur la base d'un **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**, établi par la Majorité. Ce ROB précise les éléments de contexte de cette préparation budgétaire, explicite la stratégie financière, et annonce les prévisions envisagées de recettes et de dépenses pour l'année à venir, et éventuellement les suivantes. Ce ROB pour 2026, de 16 pages, est assorti de 3 annexes : sur la dette, sur la fiscalité, et sur la gestion du personnel. Il a été présenté en Commission des Finances, et communiqué à tous les membres du Conseil municipal.
- C'est un travail de **prévisions**
 - ➡ Sur les recettes, où il faut anticiper ce que pourraient être les dotations de l'Etat, et même les bases de la fiscalité locale.
 - ➡ Sur les dépenses : ce ne sont pas évidemment des dépenses réelles qui sont présentées , mais des choix possibles.

1^{ère} PARTIE : JUSQU'À LA GUERRE EN IRAN, L'INFLATION MAITRISEE, LES TAUX D'INTERET EN REPLI, ET UN PRIX DU PETROLE EN BAISSSE ASSURAIENT DES PERSPECTIVES STABLES VOIRE FAVORABLES A LA CROISSANCE MONDIALE

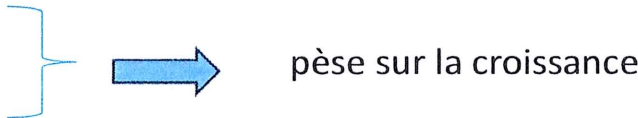
I. UNE CROISSANCE MONDIALE QUI SE TENAIT, MALGRE LES GUERRES DE TARIFS COMMERCIAUX

- La prévision de croissance mondiale était ainsi de **+ 3,3 %** en 2026 (comme en 2025).
Les prévisions pour l'économie américaine étaient de **+ 2,4 %** en 2026, avec un fléchissement pour la Chine à **+ 4,5 %** (contre **+ 5 %** en 2025).
- Pour la zone euro, la Pologne (**+ 3,6 %**), l'Espagne (**+2,8 %**) et le Portugal (**+1,9 %**) se distinguent par leur dynamisme. L'Allemagne est quasiment à l'arrêt (**+0,2 %**), et l'Italie reste faible (**+0,5 %**).

II. L'ECONOMIE FRANCAISE PARAISAIT RESILIENTE

- La croissance a progressé de **+ 0,9 %** en 2025 (contre **+ 1,2 %** en 2024) ; pour 2026, la prévision est de **+ 1,0%**.
- Plus basse que dans les autres économies européennes, l'inflation aura été de **+ 0,9 %** en 2025.
Et avant la guerre avec l'Iran la prévision était de **+ 1,3 % en 2026**.

III. MALHEUREUSEMENT LE CONFLIT AVEC L'IRAN, S'IL DEVAIT DURER, RISQUE FORT DE REBATTRE LES CARTES

- La hausse du prix du pétrole jusqu'à des niveaux jamais atteints est un « choc pétrolier », qui :
 - augmente les coûts de production des entreprises
 - réduit le pouvoir d'achat des ménages
 - accroît l'attentisme des investisseurs

pèse sur la croissance
- La hausse de l'inflation pousse à la hausse les taux d'intérêt (augmentation de la charge de la dette de l'Etat, ce qui risque de réduire ses autres dépenses, dont les dotations aux collectivités locales ; augmentation de nos propres charges d'intérêt cf. indexations au livret A).
- Les dernières prévisions BdF pour 2026 pour la France sont de :
 - + 0,9 % pour la croissance (mais 0,3 % selon prix baril)
 - + 1,7 % pour l'inflation (à fin mars) en France, et + 2,5 % pour la zone euro.

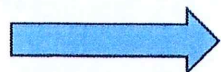
2ème PARTIE : DES DOTATIONS DE L'ETAT EN LEGERE PROGRESSION EN 2025; GRACE A UNE LOI DE FINANCES FINALEMENT MOINS DEFAVORABLE QUE REDOUTEE, CELA SE POURSUIVRA EN 2026

I. UNE LOI DE FINANCES FINALEMENT MOINS DEFAVORABLE AUX COMMUNES QUE REDOUTEE

- Une légère progression pour les concours aux collectivités locales
 - le Prélèvement sur les Recettes destiné aux collectivités locales est de 44,82 Mds€ (+1,4 %) dans la Loi de Finances votée. L'enveloppe de la DGF est inchangée à 27,4 Mds€. Les dotations de péréquation verticale, comme l'année précédente, augmentent de + 140 M€ pour la DSU et de + 150 M€ pour la DSR
 - le DILICO (Dispositif de lissage conjonctuel) est finalement limité à 740 M€, et ne concerne pas les communes
 - les dotations à l'investissement restent inchangées, tant sur leur montant que sur leur nature

- Pour **Wattrelos**, des dotations 2026 qui devraient évoluer aussi modèrément qu'en 2025

Dotation Forfaitaire stable:	8 304 k€
DSU, augmente de + 306 k€	9 290 k€
(1 ^{ère} des dotations de l'Etat)	



DGF : 18 494 k€ (+ 306,2 k€, soit +1,3 %)

II. MALHEUREUSEMENT A COTE IL Y A DES RECETTES QUI SONT EN REGRESSION OU INSTABLES

- La ville subit des recettes en **régression structurelle** :
 - C'est le cas du FPIC (péréquation horizontale), qui, s'il reste d'1 Md€ au niveau national, diminue pour la MEL (-5,1 % en 2023 ; - 3,1 % en 2024 et – 5,1 % en 2025), et donc pour Wattrelos : 673,5 k€ en 2023, 655,2 k€ en 2024 et 614,9 k€ (soit - 6,1 %) en 2025. Pour 2026, il devrait à nouveau baisser : prévision **585 k€** (-5 %).
 - C'est aussi le cas du FDPTP versé par le Département (variable nationale d'ajustement de la DGF) :
221,3 k€ en 2024  139,7 k€ (- 63 %) en 2025. Prévision 2026 : **105 k€**
- Des recettes **instables**
 - Les Compensations d'Exonération fiscale liées surtout à la Compensation de 50 % de la valeur locative des bâtiments industriels (réforme des impôts de production) suite à la LF votée, elles pourraient baisser en 2026
 - Les DMTO (Droits de mutation immobilière) : après avoir baissé de 1 M€ entre 2022 et 2024, une légère remontée en 2025. Stabilité prévue pour 2026
- Des recettes **invariables** : Attribution de Compensation (6,96 M€) et DSC (0,97 M€) de la MEL
- Les recettes fiscales **indexées** sur l'inflation, soit + 0,9 % pour le BP 2026 (soit un « petit » + 200 k€ de recettes supplémentaires)

3ème PARTIE : DANS LE CONTEXTE DES INCERTITUDES DE CE DEBUT 2026, HEUREUSEMENT EN 2025 GRACE A UNE MAITRISE ASSUMEE DES DEPENSES, LES COMPTES ONT ÉTÉ SIGNIFICATIVEMENT AMELIORES !

I. NECESSAIRE, UN EFFORT VIGOUREUX ET REACTIF A PERMIS DE REDUIRE LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Sur les charges de gestion courante : électricité (-391 k€) ; chauffage urbain (- 20 k€); carburant (- 55 k€) denrées alimentaires (-155 k€)
- Sur les dépenses de personnel : passées de 36,0 M€ en 2023 à 36,63 M€ en 2024, elles auront été de 36,20 M€ en 2025 (- 1,2 %), notamment grâce à la réduction du volume des HS (- 206 k€), et en dépit de la hausse de la cotisation de + 3 points à la CNRACL (+ 351 k€)
- Sur les charges d'intérêt (- 27 k€)

II. DE FAIT, LE RESULTAT DE L'EXERCICE DOUBLE, ET L'EPARGNE NETTE REDEVIENT POSITIVE

- Avec des recettes en légère hausse, et des dépenses en régression, le résultat s'améliore

Résultat 2024 : + 1,59 M€  Résultat 2025 : + 3,04 M€

- De fait, les épargnes se confortent, et l'épargne nette, positive, a un niveau supérieur à celui de 2023

Epargne Brute 2024 : + 2,85 M€  2025 : + 4,19 M€

Epargne Nette 2024 : - 902 k€  2025 : + 183 k€ (+ 103 k€ en 2023)

Pour autant, toujours étroite, l'épargne nette, pour rester positive, impose que soit poursuivie une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement

4ème PARTIE : LE BUDGET 2026 SERA DE CONTINUITE ET DE CONSOLIDATION

- Rappel de la toile de fond :**
- Revalorisation valeurs locatives (+0,9 %) : + 200 k€
 - Hausse de la DSU (+ 300 k€), mais FPIC et FDPTP (- 70 k€), et incertitudes sur les DMTO et compensations d'exonérations
 - Augmentation de + 3 points CNRACL, et donc des charges patronales (+ 400 k €)
 - Avec la guerre en Iran, pour des incertitudes sur :
 - coût de l'énergie
 - évolution de l'inflation

I. INCONTOURNABLE ET VERTUEUSE, LA STRATEGIE FINANCIERE EST MAINTENUE

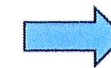
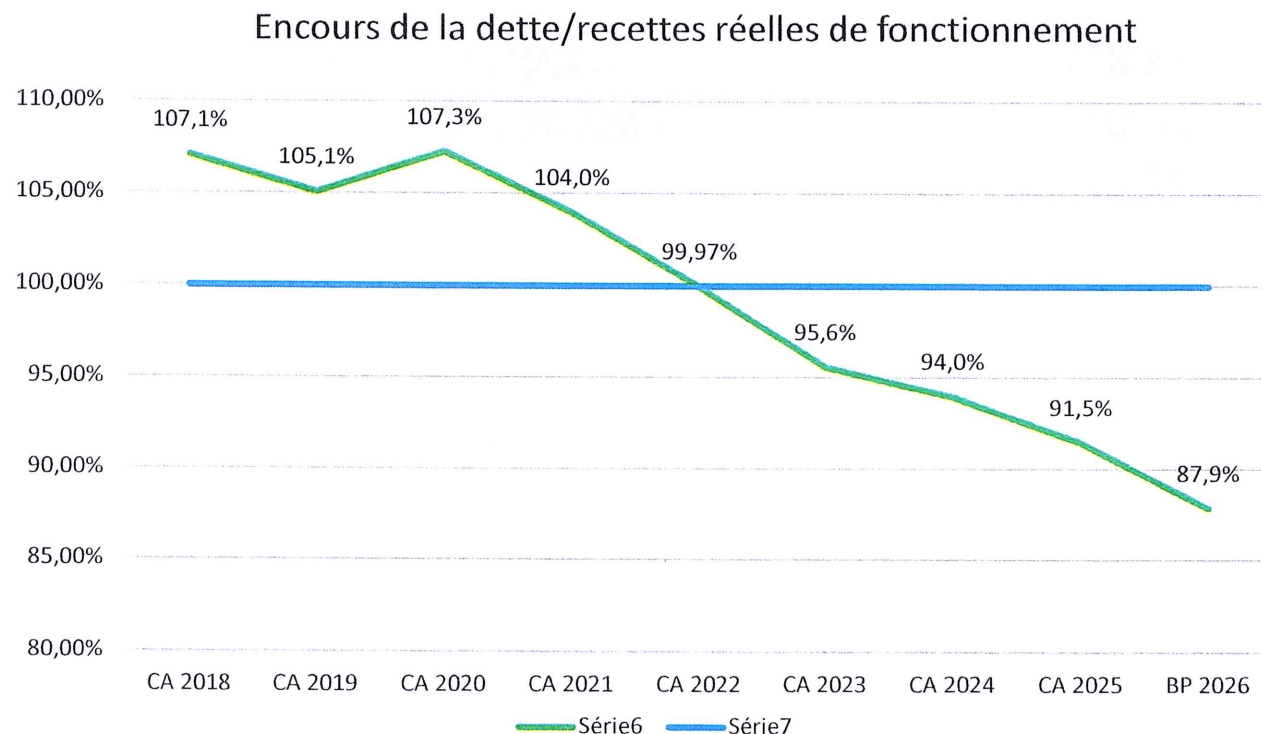
- Conforter durablement les ressources de la ville sans utiliser le levier fiscal
 - ➡ Continuer d'élargir les bases taxables (programmes immobiliers)
 - ➡ plutôt que de recourir à la facilité d'augmenter les taux de fiscalité
- Maintenir un autofinancement net positif
 - ➡ pour cela encadrer strictement les dépenses
 - ➡ vigilance surtout sur les dépenses de personnel : cible à 36,40 M€ (malgré la cotisation CNRACL supplémentaire)
- Réduire progressivement le stock d'endettement
 - ➡ lever des emprunts nouveaux (3,5 M€) moindres que le remboursement des emprunts antérieurs (4,17 M€) : Cible dette : 51,0 M€
- Tirer profit de l'élargissement des bases, pour réduire progressivement le taux de Taxe Foncière
 - ➡ cela a été fait en 2020, 2022, 2023 et 2024

Pas raisonnable d'envisager à nouveau de réduire le taux de TFPB en 2026
La priorité est de consolider le résultat et l'épargne dégagés en 2025

II. Une consolidation financière voulue, car elle demeure une priorité souhaitable

- Une **épargne ex-ante confortée** par une augmentation du Virement de la Section de Fonctionnement, de 1,70 M€ (BP 2025) à 2,25 M€ (BP 2026)
- Une **autonomie financière qui continue de s'améliorer**, grâce à la diminution du stock de dette

Ainsi, le poids de la dette accentue sa diminution sous le seuil des 100 % de recettes de fonctionnement :



Objectif du
Mandat :
75 %

III. Des investissements conformes aux engagements pluriannuels et au programme du mandat : 3 M€ d'investissements majeurs

➤ Des engagements pluriannuels qui doivent être respectés

La ville est engagée dans des programmes pluriannuels, tels les travaux de charpente et de toiture de l'église St Maclou (qui se termineront en 2027), ou la concession d'aménagement du Centre Ville, dite ZAC de l'Hippodrome.

Pour 2026, ces principaux programmes sont :

Travaux St Maclou :	814 k€
Participation ZAC Hippodrome	350 k€
Début Parc Villas	300 k€
Eclairage public Villas	70 k€
Couverture OMEP	128 K€
	1 662 K€

➤ D'autres engagements du programme, d'entretiens du patrimoine, ou de renouvellement des équipements sont cependant possibles et prévus

Ce sont : Préau école Voltaire (62,3 k€)

Fin réfection chéneaux Condorcet (51,1 k€)

Réfection menuiserie A. France (183 k€)

Réfection issue secours Salengro (33 k€)

Matériels Cuisine Centrale (90 k€)

Eclairage public (149 k€)

➤ Une intervention d'urgence : l'acquisition des Jardins Familiaux issus de la cession du site Tapis St Maclou (218 k€)

Pour résumer le cadre de la préparation du Budget 2026

Un Budget serré :

- augmentation du virement section de fonctionnement : de 1,7 à 2,25 M€
- baisse de la dette (- 0,6 M€)
- pas de hausse, ni de baisse de la TFPB
- évolution réduite des dépenses de personnel (+ 0,6 %), en dépit de la hausse de + 3 points de la cotisation CNRACL

Des Points de vigilance :

- surveillance de certaines recettes : FPIC, FDPTP, allocations de compensation d'exonérations fiscales
- risques sur les dépenses d'énergie, voire d'alimentation si l'inflation renait
- quasi-certitude d'une majoration des charges d'intérêt (révision probable du taux du livret A en août)

Monsieur le Maire :

J'ai été saisi d'une demande d'intervention sur le rapport n°2 de Monsieur DENFER et de Monsieur DUEL.

Je passe la parole à Monsieur DENFER.

Monsieur DENFER Abdelkrim

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je tiens d'abord à saluer le travail des services ayant contribué à ce rapport. Ce document, riche et de qualité, constitue vraiment une base sérieuse pour tous nos échanges.

Je souhaite également intervenir de manière constructive sur ce rapport, et au-delà des éléments présentés, une question essentielle demeure, celle de la trajectoire financière globale de la collectivité. En effet, si la dette est abordée, la capacité d'autofinancement qui constitue pourtant un indicateur central, puisqu'elle conditionne à la fois l'investissement, le recours à l'emprunt et la soutenabilité financière, reste peu expliquée. Ma question n'est pas de savoir si des actions existent, elles existent certainement, mais de comprendre dans quel cadre elles sont pilotées et leur traçabilité.

Autrement dit, quelle est la cible de capacité d'autofinancement ? Comment elle est aujourd'hui recherchée ? Selon quelle trajectoire pluriannuelle et avec quel jalon permettant d'en suivre l'évolution ?

Sans attendre des prévisions incertaines parce que le climat mondial est pesant, il s'agit simplement de comprendre les objectifs que la collectivité se fixe, la manière dont elle organise son pilotage. car sans trajectoire formalisée, il devient difficile d'évaluer si les efforts engagés produisent réellement les résultats attendus.

Enfin, il convient d'apporter un éclairage sur le projet d'IRM qui a été évoqué lors de la campagne électorale notamment pour souligner une absence supposée d'anticipation de notre part. Après vérification des documents disponibles ainsi que des éléments présentés en réunion, il apparaît qu'aucune programmation concrète, ni engagement formalisé relatif à ce projet, n'ont été identifiés à ce stade. Par ailleurs, il est à noter que ce projet ne figure pas dans le plan pluriannuel d'investissement actuellement présenté.

Dans ce contexte, plusieurs interrogations peuvent survenir. Ce projet fait-il toujours partie des orientations de la collectivité ? Si tel est le cas, quel est son calendrier ? Avec quel mode de financement est-il envisagé ? À défaut, comment expliquer l'écart entre les éléments évoqués précédemment et leur absence dans le programme actuel ? Ces éléments apparaissent importants pour garantir la cohérence entre les annonces passées et les orientations présentes et trajectoire d'investissement à venir. Dans cet esprit, nous réaffirmons notre volonté d'être une force de proposition constructive guidée en permanence par la recherche de l'intérêt général qui constitue notre seule boussole. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire

Je passe la parole à Monsieur DUEL.

Monsieur DUEL Thierry

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

Il y a sept ans, presque jour pour jour, un élu et pas un des plus mauvais, croyez-moi, de cette assemblée prenait la parole dans cette même salle, sur ce même sujet. Et il disait, je cite, que : "près de dix ans d'austérité pour les communes, c'est non seulement inquiétant mais surtout intolérable". Il dénonçait des investissements insuffisants pour une ville de notre taille. Il pointait un désengagement de l'État qui fragilisait les services publics locaux. Il regrettait l'absence d'ambition écologique.

Sept ans ont passé. Et nous voilà à dire... exactement la même chose. Ce n'est pas anodin. Ce n'est pas une coïncidence. C'est le signe que quelque chose, structurellement, n'a pas changé, ni au niveau National, ni ici. La loi de finances pour 2026 gèle la Dotation Globale de Fonctionnement à 27,4 milliards d'euros. Le principal concours de l'État aux collectivités ne sera pas indexé sur l'inflation ce qui, en clair, signifie une perte sèche en pouvoir d'achat pour notre commune.

Au-delà des 2 milliards d'euros de prélèvements reconnus par l'État, la loi de finances pour 2026 comporte en réalité près de 5 milliards d'euros de coupes budgétaires affectant les collectivités. Ce sont nos routes, nos équipements, nos services à la population qui en font les frais.

En ne dénonçant pas ces choix gouvernementaux, Monsieur BAERT, vous cautionnez ces orientations. Watrelos est une ville populaire. Des familles dépendent des services publics de proximité. Ce sont précisément ces habitants qui paient et vont payer le prix de ce désengagement de l'État.

Sur Ici Nord, vous mettez en avant votre "sérieux budgétaire" mais quel sérieux consiste à ne pas s'élever contre des coupes qui frappent directement les Watrelosiens ?

L'Association des Maires de France elle-même — qui n'est pas un repaire de révolutionnaires — qualifie ce budget de catastrophique pour les communes. André LAIGNEL, Président du Comité des finances locales, résume la situation sans ambiguïté : "L'État transforme les collectivités, contre leur gré, en agents de la récession" ou encore : « Le budget 2026, catastrophique pour les collectivités, aura des effets récessifs ».

Pendant que des milliards d'euros d'exonérations fiscales bénéficient aux plus grandes fortunes et aux grands groupes, pendant que la DGF perd chaque année de sa valeur réelle face à l'inflation, vous approuvez !

Ce ROB 2026, nous est présenté comme un document de sérieux, de prudence, presque de sagesse budgétaire. Mais à bien y regarder, il raconte surtout autre chose : une ville qui se restreint elle-même, et qui accompagne une logique de recul plutôt que de résistance.

Sur la fiscalité, en 2019, le fameux élu nous expliquait déjà que les baisses d'impôts profitaient aux plus aisés, pendant que les communes voyaient leurs dotations stagner. Aujourd'hui, le mécanisme est le même, les conséquences aussi. Ce sont toujours les mêmes services, et les mêmes habitants, qui absorbent le choc.

Sur les dépenses, on parle de "maîtrise", de "rigueur", de "pilotage". Mais concrètement, ça veut dire quoi ? Moins de moyens, moins de marges, et toujours plus de contraintes. Derrière les mots "maîtrise" ou "rigueur", il y a une réalité très concrète : C'est moins d'agents dans nos services publics, ça veut dire des services sous tension, ça veut dire des agents qui doivent faire plus avec moins, ça veut dire une dégradation progressive du service rendu aux habitants.

Ce ROB est aussi très clair sur les investissements : pas de nouveaux projets, des investissements limités, une capacité d'action réduite au néant. On entretient tant bien que mal ce qui existe, c'est tout. A vrai dire, avec ce rapport on en est même inquiet pour le projet piscine. En 2019, on dénonçait déjà l'absence d'engagement climatique sérieux. La ville se donnait alors l'objectif de "présenter un premier cadre de budget climatique en 2022". Nous sommes en 2026. On en est où ?

Je ne sais pas ce qui s'est passé entre 2022 et aujourd'hui sur ce sujet. Peut-être que ce « premier cadre » est quelque part dans un tiroir. Peut-être qu'il attend d'être encadré. Peut-être qu'il est parti dans les valises de M. FITAMANT ...

Ce qui est frappant, c'est qu'on nous présente tout cela comme de la bonne gestion. Mais en réalité, c'est surtout une gestion de la contrainte. Une gestion de la pénurie.

Et la pénurie, quand on la gère sans la contester, on finit par la normaliser.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Parfois, je me dis que j'ai du mérite quand même, mais bon !

Merci de vos contributions. Je vais tout d'abord répondre à Monsieur DENFER qui a surtout ciblé deux sujets.

Le premier sujet parle de capacité d'autofinancement. Je n'en ai pas parlé, et excusez-moi. Qu'est-ce que l'autofinancement ? Il y a trois composantes dans l'autofinancement : le résultat, l'épargne brute et l'épargne nette. Ces indicateurs sont des indicateurs importants parce qu'ils sont à la fois des indicateurs de solvabilité bien entendu et ils sont aussi des indicateurs de soutenabilité financière et bancaire. La soutenabilité financière, c'est avoir d'abord suffisamment d'épargne ou, en tout cas, de ressources propres pour éviter toujours de recourir à l'endettement. J'y reviendrai dans un instant. La soutenabilité bancaire, si vous avez durablement une épargne nette négative, les banques ne vous prêteront plus. C'est une situation qui est classique, trop connue d'ailleurs du monde des collectivités locales aujourd'hui, qu'elles soient Département, Région ou Commune, voire Intercommunalité. Les banques se fixent cet indicateur-là.

Pour nous, on prend le problème en sens inverse. Il nous faut avoir une épargne nette positive. Il nous la faut, parce que ça me permettra aussi de faire une réponse sur la question de la piscine. Si vous voulez être en situation de financer la piscine à partir de 2028, dans le cadre de la convention financière que nous adopterons avec la Métropole Européenne de Lille, (je n'ai pas les chiffres précis mais ce sera entre 4,4 millions et 4,8 millions à peu près, on va dire 4,5 millions pour faire simple, soit 500 000 euros en 2028 puis 1 million les 4 années qui suivent), il nous faut avoir la possibilité de lever les emprunts pour financer ces investissements. Pourquoi ? Parce qu'il y a une donnée de fond que j'ai commencé à expliquer à la commission des finances, Monsieur GOEDEHAUD, et je m'aperçois que je n'ai pas terminé la démonstration. Une collectivité locale, une commune, a deux obligations financières. La première, est d'avoir des recettes qui sont supérieures aux dépenses. Bref, avoir un résultat positif. Il peut être négatif une année, il peut être négatif au maximum 2 années, mais après c'est l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes et du Préfet qui prend la main. Donc, ce n'est pas possible que ce soit durable. Nous avons connu ça en 2014. Dès l'année 2015, nous avons rétabli un résultat positif et depuis il a toujours été positif. La deuxième obligation, c'est que nous ne devons pas financer le remboursement des emprunts par de nouveaux emprunts. C'est strictement interdit. C'est une deuxième règle d'or. Ce qui impose de financer le remboursement des emprunts par l'autofinancement, au sens large. Et l'autofinancement c'est quoi ? C'est le résultat dégagé, ce sont les amortissements réalisés, ce sont les fonds de concours, le FCTVA, c'est à dire le remboursement par l'État de la TVA qui est considéré comme une ressource durable et les éventuelles subventions d'investissement. Laissons de côté les subventions d'investissement parce qu'elles peuvent varier d'une année sur l'autre. Le FCTVA, c'est à peu près 600 000 € par an pour la ville, l'amortissement c'est à peu près 1 million d'euros par an pour la ville. Le capital des emprunts, - je vous ai donné le montant tout à l'heure - c'est 4 millions. On passe en ce moment un pic du calendrier des emprunts, ça va chuter d'ailleurs assez vite à partir de 2027- 2028, mais pour l'instant, on est aux alentours de 4 millions. Donc il faut dégager 4 millions. Et quand vous parlez de la stratégie durable, je sais que FCTVA c'est 500 000 – 600 000, ça ne bougera pas beaucoup. C'est à peu près adapté aux mouvements des investissements qu'on réalise. Les amortissements, ça ne bougera pas beaucoup non plus, de l'ordre de 1 million/1,5 millions ; et il nous faut donc un résultat de 2,5 millions minimum. Et, si l'on veut même conforter cet autofinancement, il faut dépasser ces 2,5 millions, et arriver à un résultat qui soit compris entre 2,7 et 3 millions, c'est l'ordre de grandeur ! Voilà, la stratégie durable en matière d'autofinancement. C'est ce qui est écrit dans le ROB. Ce sont les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure. Et si vous gardez cette stratégie-là, cela impose en revanche, d'avoir un résultat suffisant. Quand vous avez un résultat qui tombe à 1,5 millions, ça n'est pas

suffisant. Il faut que votre résultat soit idéalement compris entre 2,7 et 3 millions. Si vous n'avez pas une maîtrise de vos recettes, (j'ai prouvé tout à l'heure qu'elles pouvaient avoir des éléments d'incertitude et être aléatoires, en particulier avec les dotations de l'État, j'y reviendrai, mais pas seulement, car l'inflation est faible, elle ne va pas améliorer notre fiscalité spontanément), il vous faut avoir une maîtrise de vos dépenses. Et quand vous avez 70 % de vos dépenses qui sont des dépenses en personnel, la clé passe évidemment par la maîtrise de ces dépenses. À côté, vous avez des dépenses qui sont exogènes, c'est-à-dire l'énergie, le carburant, l'électricité, l'alimentation, (on a vu une crise alimentaire en 2022), et donc, il faut nous préparer aussi à cela. Et j'ai dit que sur les charges d'intérêt, on les a bien modérées ces trois dernières années, mais si le taux du livret A devait augmenter, ça poussera à la hausse. Donc voilà, la stratégie c'est celle-là, Monsieur DENFER ! Essayer d'avoir un résultat plutôt que de se formaliser avec les chiffres de l'épargne brute et de l'épargne nette. Une épargne brute à 4 millions, ça nous donne une épargne nette qui est positive, ça nous donne une autonomie financière, ça nous donne une stratégie durable. Ça nous donnera les moyens de financer la piscine après-demain. En l'occurrence pour l'instant, on a des engagements immédiats : Saint-Maclou, il faut la finir ; les engagements sur la zone de l'Hippodrome ou sur le parc des Villas, c'est à dire sur l'ANRU, sur les grands projets d'aménagement.

Le deuxième sujet sur l'IRM. L'IRM n'est pas dans le financement de la ville. L'IRM, c'est dans la responsabilité du Maire. Le mandat se termine, mais la réunion du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier, je l'espère, me permettra de retrouver cette présidence à laquelle je suis très attaché parce que nonobstant nos différences, il y a une chose que vous ne pourrez jamais m'enlever, c'est l'engagement qui a été le mien au service de l'hôpital de Wattrelos.

La situation qui était la sienne, il y a 20 ans, et la situation d'aujourd'hui, n'ont plus rien de comparable. Puisque, je le répète, c'est le seul établissement qui a été équilibré, même légèrement excédentaire, 5 années de suite sur ces cinq dernières années. C'est le seul de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing pour essayer de faire simple ou de la MEL.

Bref, l'hôpital en tant que tel, a besoin de quoi ? Il a besoin de l'engagement du Président du Centre Hospitalier pour aller faire le tour de table financier. C'est la mobilisation personnelle du Président. C'est vrai que ça va être construit sur place ; la ville apportera son soutien en termes de logistique, d'urbanisme, d'aménagement, d'assainissement, mobilisant la MEL, mobilisant ses propres services mais ce ne seront que quelques gouttes d'eau, du strict point de vue financier dans l'équilibre.

En revanche, c'est un investissement privé. Pour l'instant, il y a GIP entre un cabinet de radiologues et le Centre Hospitalier de Roubaix. Simplement, ils sont venus me voir, en me disant "Monsieur le Maire, ça coûte 5 millions, on ne sait pas faire." Je pense qu'on est au moins tous d'accord ici, pour dire qu'un IRM et un scanner à l'hôpital de Wattrelos, c'est fondamental et utile. Voilà, maintenant on regarde vers moi pour trouver un million et demi, j'y travaille. Ça sera dans les négociations sans doute avec l'Agence Régionale de Santé ; peut-être on va élargir le GIP en y mettant le Centre Hospitalier de Wattrelos parce qu'il a des disponibilités. Donc peut-être qu'il pourrait plus facilement lever aussi les emprunts pour appuyer ce projet. Et je me tournerai aussi vers la Région et sur quelques partenaires bancaires, quelques fondations de certains établissements avec lesquels j'ai déjà pris contact et qui ont pu m'aider. Certains, vous vous en souvenez, nous avaient aidés lorsqu'il avait fallu financer la reconstruction de la flotte détruite par des malfrats aux Restos du cœur. Pour un projet comme un IRM à Wattrelos, on peut aussi mobiliser les établissements bancaires.

La ville n'est pas engagée financièrement dans ce projet. Dominique BAERT, le Maire, lui, est engagé et j'ose espérer que si tout autre que moi avait eu à conduire aux destinées de cette ville, dans les années qui viennent,

il aurait été autant mobilisé. Mais ce qui va servir, c'est le réseau, c'est le carnet d'adresses. Et je peux vous dire que je mouillerais la chemise autant qu'il le faudra pour que nous puissions avoir cet IRM. Donc, ne le cherchez pas dans le plan d'investissement, il est simplement dans le plan de mobilisation, c'est-à-dire dans mon propre agenda, dans mon propre emploi du temps et dans le plan d'investissement pluriannuel par contre du Centre Hospitalier mais dont les comptes ne sont pas fusionnés avec ceux de la ville.

Voilà, je pense avoir répondu assez précisément à vos remarques.

Monsieur DENFER Abdelkrim

En partie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Non, je ne crois pas. Enfin, vous relirez, vous verrez.

Non, il faut bien que je vous en laisse quand même, on a 7 ans à tenir ensemble.

Sur l'intervention de Monsieur DUEL, franchement je ne vais pas revenir sur « l'austérité » et cetera... Mais vous vous trompez de débat. Encore une fois, vous êtes Conseiller Municipal de Wattrelos, je suis Maire de Wattrelos. Nous sommes tous élus de Wattrelos. Notre objectif, c'est de construire le budget de Wattrelos. Le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est : si l'opposition était à la place de la majorité, compte tenu de la présentation par la majorité des prévisions de recettes et des prévisions de dépenses, quels seraient les choix qu'elle ferait ? Moi vos choix, je ne les ai pas vus ! Vous me dites, il faut aller gueuler à Paris, il faut aller gueuler à l'Assemblée, bah, vous vous êtes gouré de mandat, allez là-bas !

Mais franchement ici, moi j'ai une responsabilité. Nous avons une responsabilité collective. C'est : Quel budget nous donnons aux Wattrelosiens pour l'exercice 2026 ? Avec quels efforts pour les familles ? Avec quels efforts pour les écoles ? Avec quels efforts pour le sport, pour la culture ? Avec quels efforts d'action sociale ? Avec quels efforts pour la jeunesse ? Quel niveau d'investissement nous pouvons réaliser ? Quel niveau d'animation festive nous nous donnons ? Quels efforts nous faisons sur nos résidences autonomie ? C'est tout cela le projet de la ville. C'est ça, l'action de la ville ! Vous pouvez déclamer tout ce que vous voulez et faire des références d'anciens débats. Moi, je ne peux pas dire aujourd'hui, excusez-moi, je l'ai montré tout à l'heure, que la loi de Finances soit d'austérité en ce qui nous concerne. Si on veut engager ce débat-là, la dotation forfaitaire n'augmente pas, mais la dotation de solidarité, elle augmente. C'est quoi la dotation de solidarité ? C'est ce qui vient en appui des communes les plus modestes, c'est-à-dire les plus pauvres. D'ailleurs l'indicateur clé, c'est celui-là. Donc nous allons percevoir 300 000 € en plus. Nous sommes soutenus dans l'ensemble des dotations de l'État, au titre des communes les plus modestes. Quand le Préfet me téléphone me dit "Monsieur le Maire, vous réunissez les critères, on va pouvoir, sans doute, vous donner cette année une dotation de la Politique de la Ville (pour aider les villes qui sont en quartiers Politique de la Ville comme nous le sommes) parce que vous êtes exemplaire en matière de gestion de la Politique de la Ville et donc on a envie de vous aider. » Elle est où l'austérité ? Moi quand on me dit qu'on va me donner plus, je n'appelle pas ça de l'austérité, j'appelle cela du soutien et du soutien légitime à ceux qui ont moins et en l'occurrence la ville de Wattrelos qui a moins que d'autres.

Voilà, j'ai essayé de présenter très objectivement la manière dont nous allons construire ce budget. Je regrette pour ma part, puisque vous en pointez la défaillance de sérieux, que vous ayez regardé cela de loin, même de très très loin parce que ce qui est intéressant, c'est que vous rentriez dans les chiffres, que vous m'examiniez les dépenses, les recettes, et que vous me disiez : « qu'est-ce que vous faites » ? Plutôt que de dire "Si j'en avais plus, j'aurais fait plus." Rassurez-vous, moi si j'en avais plus, je ferais plus aussi, mais je ne les ai pas. Je fais avec ce que j'ai et, en responsabilité, compte tenu de la mission que m'a confiée le Conseil

Municipal. Derrière les Wattrelosiens, j'essaierai de gérer les intérêts de cette ville dans les meilleures conditions possibles pour pouvoir lui donner le meilleur. C'est la seule ambition, qu'avec la majorité municipale, nous voulons porter. Voilà, je n'ai pas besoin d'être plus long dans cette réponse. Je ne l'ai déjà sans doute été que trop, mais en même temps, c'était le cœur de notre Conseil Municipal d'aujourd'hui. Donc, merci mes Chers Collègues de votre participation.

Le débat d'orientations budgétaires est un débat sans vote sur le fond. La réglementation impose néanmoins que nous attestions, par délibération, que le débat a bien eu lieu, sur la base du rapport transmis. C'est l'unique objet de ce rapport soumis à vos voix.

Vote sur le rapport n°2.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

RAPPORT N°3-CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je propose au Conseil Municipal de fixer à 6 le nombre d'élus au Conseil d'Administration du CCAS.

Que ceux qui sont POUR le manifestent en levant la main.

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

J'invite les membres des groupes à déposer leur liste de candidats.

Le vote est secret.

Candidats présentés par la liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! »

1 – Monsieur MEKKI Tarik	4 – Madame BLICQ Vanessa
2 – Madame COQUELLE Michèle	5 – Madame VANDAMME Evelyne
3 – Madame BOUGHARI Marjorie	6 – Monsieur KIRAZ Veysal

Candidats présentés par la liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité »

1- Madame SPRIET Nathalie	3 - Monsieur ROOM Jason
2- Madame FARACI Marjory	4 - Madame TESTELIN Elodie

Par facilité, il va vous être distribué les bulletins de vote conformes aux listes déposées. Des bulletins blancs sont à votre disposition.

Je vous rappelle que les conseillers doivent plier leur bulletin de vote de telle manière que le nom des personnes en faveur desquelles ils ont voté ne soit pas visible.

Afin de constituer les membres du bureau, il y a lieu de désigner deux assesseurs. Je demande à :

- ⇒ Madame VANNIEUWENHUYSE Pauline (plus jeune de la majorité)
 ⇒ Monsieur DELGRANGE Jimmy (plus jeune des élus d'opposition)

de bien vouloir assurer ces fonctions ainsi que celles de scrutateurs.

OPERATIONS DE VOTE

Passage de l'urne

Je demande à Madame VANNIEUWENHUYSE Pauline et Monsieur DELGRANGE Jimmy de bien vouloir venir procéder au dépouillement.

a. Nombre de conseillers en exercice	43
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votants	43
d. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau	2
e. Nombre de suffrages exprimés	41
f. Quotient Electoral (e/6 nombre de membres)	6.83

Ont obtenu :

Liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! » :	32	VOIX
Liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité » :	9	VOIX

► Attribution des sièges au quotient

Liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! » :	→ 4 sièges
Liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité » :	→ 1 siège

4 sièges sont attribués au quotient à la liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! »

1 siège est attribué au quotient à la liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité »

La liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! » qui a le plus fort reste, se voit attribuer le siège restant.
 Sont ainsi élu(e)s :

1 – Monsieur MEKKI Tarik	4 – Madame BLICQ Vanessa
2 – Madame COQUELLE Michèle	5 – Madame VANDAMME Evelyne
3 – Madame BOUGHARI Marjorie	6 – Madame SPRIET Nathalie

RAPPORT N°4-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

S'agissant des modalités de remplacement des membres titulaires, un vote est requis

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 / 43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

J'invite les membres des groupes à déposer leur liste de candidats.

Candidats présentés par la liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! »

Titulaires :

Madame COQUELLE Michèle
Monsieur TALEB-AHMED Azedine
Monsieur DELFOSSE Jacques
Madame VANDAMME Evelyne
Monsieur DASSONVILLE Thomas

Suppléants :

Monsieur RICCI Christophe
Madame LESTIENNE Myriam
Monsieur DUTHOIT Michel
Madame PAMART Bernadette
Monsieur CAILLIERET Benjamin

Candidats présentés par la liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité »

Titulaires :

Monsieur MEZZINA Enzo
Madame TESTELIN Elodie
Monsieur DELGRANGE Jimmy

Suppléants :

Monsieur ROOM Jason
Madame FARACI Marjory
Monsieur GOEDEHAUD Eddy

VOTE A MAIN LEVÉE

a. Nombre de conseillers en exercice	43
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votants	43
d. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau	2
e. Nombre de suffrages exprimés	41
f. Quotient Electoral (e/5 nombre de membres)	8,20

ont obtenu :

Liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! » :	32	VOIX
Liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité » :	9	VOIX

► Attribution des sièges au quotient

Liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! » : → 3 sièges

Liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité » : → 1 siège

3 sièges sont attribués au quotient à la liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! »

1 siège est attribué au quotient à la liste « Wattrelos vers le haut, en sécurité »

La liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! » qui a le plus fort reste, se voit attribuer le siège restant.

Sont ainsi élu(e)s :

Titulaires :

Madame COQUELLE Michèle
Monsieur TALEB-AHMED Azedine
Monsieur DELFOSSE Jacques
Madame VANDAMME Evelyne
Monsieur MEZZINA Enzo

Suppléants :

Monsieur RICCI Christophe
Madame LESTIENNE Myriam
Monsieur DUTHOIT Michel
Madame PAMART Bernadette
Monsieur ROOM Jason

**RAPPORT N°5-COMMISSION D'APPEL D'OFFRES APPELÉE A SE PRONONCER
SUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC – DÉSIGNATION
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

S'agissant des modalités de remplacement des membres titulaires, un vote est requis

POUR : 41/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 2 /43 VOIX (*M.Duel ; Mme Menendez*)

J'invite les membres des groupes à déposer leur liste de candidats.

Candidats présentés par la liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! »

Titulaires :

Monsieur CAILLIERET Benjamin
Madame COQUELLE Michèle
Madame DUJARDIN Béatrice
Monsieur DUMOULIN Jean-Philippe
Monsieur DASSONVILLE Thomas

Suppléants :

Monsieur CHARLES Gilbert
Monsieur TALEB-AHMED Azedine
Monsieur MARROUKI Steven
Madame CHANTRIE Annie
Monsieur DAHMANI Rabah

Candidats présentés par la liste « Watrelos vers le haut, en sécurité »

Titulaires :

Monsieur DENFER Abdelkrim
Monsieur MEZZINA Enzo
Madame FARACI Marjory

Suppléants :

Monsieur GOEDEHAUD Eddy
Monsieur ROOM Jason
Madame TESTELIN Elodie

VOTE A MAIN LEVÉE

a. Nombre de conseillers en exercice	43
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c. Nombre de votants	43
d. Nombre d'abstention	2
e. Nombre de suffrages exprimés	41
f. Quotient Electoral (e/5 nombre de membres)	8,20

Ont obtenu :

Liste « Unis, pour Watrelos, le Cœur gagnant ! » : 32	VOIX
Liste « Watrelos vers le haut, en sécurité » : 9	VOIX

► Attribution des sièges au quotient

Liste « Unis, pour Watrelos, le Cœur gagnant ! »	: → 3 sièges
Liste « Watrelos vers le haut, en sécurité »	: → 1 siège

3 sièges sont attribués au quotient à la liste « Unis, pour Watrelos, le Cœur gagnant ! »

1 siège est attribué au quotient à la liste « Watrelos vers le haut, en sécurité »

La liste « Unis, pour Watrelos, le Cœur gagnant ! » qui a le plus fort reste, se voit attribuer le siège restant.

Sont ainsi élu(e)s :

Monsieur CAILLIERET Benjamin	Monsieur CHARLES Gilbert
Madame COQUELLE Michèle	Monsieur TALEB-AHMED Azedine
Madame DUJARDIN Béatrice	Monsieur MARROUKI Steven
Monsieur DUMOULIN Jean-Philippe	Madame CHANTRIE Annie
Monsieur DENFER Abdelkrim	Monsieur GOEDEHAUD Eddy

**RAPPORT N°6-ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT –
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Sont proposés :

Lycée Emile ZOLA :

Titulaire : Monsieur TALEB-AHMED Azedine

Suppléante : Madame LESTIENNE Myriam

Lycée SAVARY :

Titulaire : Madame DUJARDIN Béatrice

Suppléant : Monsieur KIRAZ Veysal

Collège ZOLA :

Titulaire : Madame ZAIDI Sylvie

Suppléante : Madame LEMOINE Laureen

Collège NADAUD :

Titulaires : Monsieur MARROUKI Steven

Madame CHANTRIE Annie

Suppléants : Monsieur TALEB-AHMED Azedine

Monsieur DAHMANI Rabah

Collège Pablo NERUDA :

Titulaire : Monsieur DASSONVILLE Thomas

Suppléante : Madame VANDAMME Evelyne

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43/43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°6

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR : 41/43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 2 /43 VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

**RAPPORT N°7-ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ - CONSEIL
D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

Il est proposé de désigner Madame CHANTRIE Annie comme représentante au Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Privé.

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°7

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°8-COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES DE WATTRELOS- DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

J'invite les membres du Conseil Municipal à déposer leur candidature.

Candidats présentés par la liste « Unis, pour Wattrelos, le Cœur gagnant ! »

Monsieur TALEB-AHMED Azedine

Monsieur DASSONVILLE Thomas

Monsieur le Maire,

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°8

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°9-ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DE L'ÉDUCATION PERMANENTE » - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Il est proposé de désigner :

- Monsieur DUMOULIN Jean-Philippe
- Monsieur DELFOSSE Jacques
- Madame LEVEQUE Océane
- Madame VANDAMME Evelyne
- Madame DARDENNE Sylvie

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport n° 9

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°10- ASSOCIATION « AVENIR JEUNESSE » - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Il est proposé de désigner :

- Monsieur MORCHIPONT Mathieu
- Madame LESTIENNE Myriam
- Madame LEMOINE Laureen
- Madame ZAIDI Sylvie
- Madame VANNIEUWENHUYSE Pauline

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°10

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	: 41/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: 2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°11- ASSOCIATION ACT'JEUNES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il est proposé de désigner :

- Monsieur TALEB-AHMED Azedine
- Monsieur DAHMANI Rabah
- Madame BOITTE Emeline
- Monsieur MORCHIPONT Mathieu
- Monsieur KIRAZ Veysal

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	: 43/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°11

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	: 41/43	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: 2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°12- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – VILLE DE WATTRELOS – DESIGNATION DU REPRESENTANT CNAS

Il est proposé de désigner Monsieur CAILLIERET Benjamin, comme représentant de la Ville aux assemblées générales Départementales annuelles du CNAS.

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 12

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°13- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SMACL ASSURANCES

L'Administration Municipale demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable à la désignation de Monsieur CAILLIERET Benjamin pour représenter la Commune de Wattrelos au sein de l'assemblée générale des assurances SMACL

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 13

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°14- ASSOCIATION SIAVIC – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé de désigner Monsieur RICCI Christophe comme représentant au sein de l'Association SIAVIC.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 14

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°15- CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé de désigner Monsieur CAILLIERET Benjamin comme représentant au sein du Conseil de Discipline de Recours.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 15

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°16- WATTRELOS DECOUVERTES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Il est proposé de désigner Madame DUJARDIN Béatrice et Monsieur DUMOULIN Jean-Philippe comme représentants au sein de l'Association « Wattrelos Découvertes ».

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 16

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°17- CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISES SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé de désigner Madame LESTIENNE Myriam comme représentante au sein du CEREMA.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 17

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR	:	41/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	2 /43	VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°18- SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE « VILLE RENOUVELÉE » - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé de désigner Monsieur DUMOULIN Jean-Philippe comme représentant de la Ville à l'Assemblée Générale et/ou au Conseil d'Administration de la SAEM « Ville Renouvelée ».

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 18

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR : 41/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 2 /43 VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

RAPPORT N°19- SIVU FOURRIERE ANIMALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il est proposé :

Titulaires :

Madame BOITTE Emeline
Monsieur RICCI Christophe
Madame LESTIENNE Myriam

Suppléants :

Madame KIRAZ Veysal
Madame SAMAIN Sylvie
Monsieur BECCU Jean-Pierre

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Je n'ai pas reçu d'autres candidatures.
Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n° 19

VOTE A MAIN LEVÉE

POUR : 41/43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 2 /43 VOIX (M.Duel ; Mme Menendez)

Madame Océane LEVEQUE, je vous passe la parole.

Rapport n°20 : Madame LEVEQUE Océane

RAPPORT N°20- POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION 2026 - VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville, un dispositif essentiel de cohésion sociale et territoriale au service de nos quartiers prioritaires. Le contrat de ville vise à réduire les inégalités, à renforcer l'égalité des chances et à améliorer concrètement les conditions de vie de nos concitoyens les plus fragilisés. Comme chaque année, nous sommes amenés à nous prononcer à la fois sur la programmation des actions et sur le versement des crédits dans le cadre du contrat de ville. La programmation qui vous est présentée aujourd'hui s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Elle est le fruit d'un travail de partenariat approfondi mené avec les services de l'État, la MEL, l'Éducation Nationale, le Département, la CAF et les bailleurs sociaux. Pour 2026, cette programmation représente une enveloppe globale de 275 749 € dédiée à la mise en œuvre de projets en faveur des quartiers prioritaires. Au total, cela fait 37 projets qui sont soutenus dont 20 à l'échelle communale et 17 à l'échelle intercommunale et métropolitaine que vous avez en annexe de manière plus détaillée. Ils se répartissent autour de plusieurs priorités issues du contrat de ville et des solidarités métropolitaines : la réussite éducative et scolaire, l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, la prévention santé, le vivre ensemble, la transition écologique et solidaire ainsi que la lutte contre l'isolement et la précarité. Les actions proposées sont portées en grande partie par le tissu associatif local. Elles constituent des réponses concrètes, variées et adaptées aux réalités de nos quartiers. Et, je vous propose donc, de valider cette programmation et d'autoriser le versement des subventions nécessaires à la réalisation de ces actions. Merci.

Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Madame MENENDEZ Ana-Maria.

Madame MENENDEZ Ana-Maria

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

La Politique de la Ville est un levier essentiel pour notre commune. Elle constitue un rouage fondamental de la cohésion sociale, du vivre-ensemble et de l'égalité des chances dans nos quartiers. Or, nous constatons aujourd'hui un désengagement progressif de l'État dans ce domaine. Ce recul n'est pas sans conséquence : il fragilise directement les actions de terrain, les associations, et donc les habitants qui en ont le plus besoin.

Dans ce contexte déjà tendu, certaines décisions locales interrogent. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi 4 associations (DA-MAS, la cravate solidaire, FOCUS et SEVE) ont reçu un avis défavorable dans le cadre des financements de la Politique de la Ville ? Quels critères précis ont été utilisés pour opérer cette sélection ?

Par ailleurs, un autre point mérite d'être soulevé. Wattrelos compte près de 39 % de jeunes âgés de 0 à 29 ans, soit presque 40 % de sa population. La jeunesse représente donc un enjeu majeur pour notre ville, aujourd'hui comme demain. Dans ce contexte, comment expliquer l'absence d'un Adjoint dédié à la jeunesse ? Pourquoi avoir fait le choix d'un simple délégué, là où un signal politique fort aurait été nécessaire, à la hauteur des enjeux ? D'autant plus que vous affichez la volonté de développer des actions en direction des jeunes. Nous partageons cet objectif, mais nous pensons que cela doit s'accompagner de moyens et d'une représentation politique claire.

Malgré ces interrogations, nous voterons en faveur des propositions présentées aujourd'hui, dans un esprit de responsabilité. Cependant, nous resterons pleinement vigilants et attentifs quant à la mise en œuvre concrète de cette politique, à la transparence des décisions, et à l'attention portée à notre jeunesse et à nos quartiers. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Alors deux réponses. La première, pourquoi est-ce que les associations que vous avez citées, n'ont pas prospéré dans les demandes qu'elles ont présentées ?

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un comité partenarial où il y a l'État, notamment la Déléguée du Préfet qui y siège, les représentants de la MEL, du Département, de la Région et de la CAF, pour partie. Donc je n'ai pas connaissance précise du « pourquoi » sur les dossiers que vous avez cités, mais on vous les transmettra postérieurement, évidemment, il n'y a pas de secret en la matière, s'agissant, je pense, simplement de la crédibilité des opérations en fait. Vous savez, la Politique de la Ville, ça ne doit pas être du saupoudrage. Enfin en tout cas, moi j'y tiens, en tant que Vice-Président de la Politique de la Ville à la MEL, il faut qu'un euro dépensé soit aussi un euro efficace. On sait bien que pour un certain nombre d'associations, les participations aux appels à projet recouvrent en fait assez souvent des financements de leur propre structure plus que de nouvelles actions. Et donc, il faut être vigilant sur ce point. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle au contrat de ville s'est adjoint aussi le contrat des solidarités. Parce qu'on s'était aperçu que des associations émargeaient au pacte local des solidarités mais aussi au contrat de ville. Donc, pour essayer de mettre un peu de cohérence sur le territoire métropolitain, ça a été la signature de ce contrat de ville et des solidarités. En ce qui concerne donc le territoire de la ville, l'enveloppe ne diminue pas. Il y a une réaffectation des crédits, des gens qui rentrent, des gens qui sortent. C'est la même chose d'ailleurs sur le territoire de la MEL qui n'a pas diminué son enveloppe. Et l'État d'ailleurs n'a pas du tout diminué son enveloppe en ce qui concerne la Politique de la Ville, du strict point de vue du contrat de ville, ni des solidarités. En revanche, c'est clair qu'il y a eu un désengagement oui, du Département, un désengagement de la Région. Et là où nous rencontrons des difficultés, c'est que nous villes, comme nous MEL, si je reprends un peu cette casquette, nous ne pouvons pas intervenir en compensation du désengagement des autres partenaires. Donc, il importe que les associations reconfigurent leurs actions et qu'elles puissent rebâtir une crédibilité dans ces actions.

Le deuxième point, je n'accepte pas votre remarque parce que pour moi, Adjoint, Conseiller Délégué, c'est la même chose. Et j'ai choisi un élu, Monsieur Mathieu MORCHIPONT, pour ne pas le citer, comme Conseiller Délégué à la jeunesse pour son premier mandat. C'est bien parfois de remonter dans le passé : quand j'ai été Conseiller Municipal, de mon prédécesseur Alain FAUGARET, je crois bien me souvenir que -votre voisin, Monsieur DUEL, le sait bien- j'ai dû attendre 17 ans Conseiller Municipal avant de pouvoir avoir une délégation. Moi, j'ai choisi de parier sur le talent et sur les compétences, et donc un certain nombre d'élus se sont trouvés Conseillers Délégués dès leur première affectation. Conseiller Délégué et Adjoint, il n'y a aucune différence en ce qui me concerne, ils sont tous dans le même degré de responsabilités politiques. Ils sont dans le même degré d'engagement pour l'équipe collective qui est la nôtre. Même si moi on m'a dit qu'il fallait 17 ans pour faire ses classes - mais vous m'accorderez que depuis, je me suis un peu rattrapé, j'ai pris quand même quelques raccourcis saisissants - je ne pense pas qu'il faille nécessairement attendre autant pour pouvoir se former. Parce que prendre une délégation, c'est se former, non pas à la gestion d'un service parce qu'un élu ne gère pas les services mais à la gestion d'une politique, pouvoir trouver des interlocuteurs. La jeunesse est une politique difficile puisqu'il faut justement nouer des partenariats avec l'État, avec la MEL, avec la Région, avec le Département. Il faut aussi être sur le terrain et je pense que j'ai choisi celui qui était dans mon équipe le mieux placé pour le faire. Il a accepté cette mission, d'autant qu'Adjoint à la jeunesse, ça n'est pas rien : C'est aussi la présidence de la Mission Locale, c'est aussi participer à Acti'Jeunes... Je voudrais en profiter d'ailleurs pour rendre hommage, surtout qu'il n'est pas là - mais ça lui sera répété j'en suis certain

- à Monsieur Tarik MEKKI qui a fait un formidable boulot dans le mandat précédent. Et donc, Monsieur Mathieu MORCHIPONT arrive dans une situation, qui n'est jamais facile, mais en tout cas qui se fait sur des bases saines, même si la jeunesse reste une politique délicate à mener. Étant entendu, que la ville n'entend pas, en revanche, baisser la garde sur le financement de ses actions pour la jeunesse, et vous le verrez dans le prochain budget, où malgré les incertitudes, nous continuons à appuyer nos jeunes qu'il s'agisse d'ailleurs, via le CCAS des bourses d'enseignement supérieur, ou qu'il s'agisse des soutiens que nous pouvons apporter aux associations de jeunesse, à la Mission locale ou à l'association ActiJeunes ou dans l'exclusion des jeunes à travers le soutien aux Centres Sociaux qui sera majoré dans le prochain budget 2026. Donc vous voyez, il a beau être tout jeune, cet Adjoint à la jeunesse, fût-il Conseiller Délégué, il a déjà bien travaillé avec son Maire. Donc, j'ai bien compris que vous votiez la délibération de toute façon.

Vote sur le rapport n° 20

POUR	:	43/43	VOIX
CONTRE	:	/	VOIX
ABSTENTION	:	/	VOIX

Eh bien, écoutez Madame, pour une première, votre délibération est adoptée à l'unanimité. J'en profite pour faire un salut amical et fraternel à celle qui l'a préparée, il faut bien le reconnaître, c'est-à-dire à Myriam DE SMEDT, puisque cette délibération avait été préparée avant l'échéance électorale. Mais en l'absence de Conseil nous l'avons passée aujourd'hui. Étant entendu que nous voulons la passer dès maintenant parce que cela permet justement aux associations de pouvoir bénéficier de leur subvention assez vite, compte tenu des difficultés qu'elles peuvent avoir avec d'autres collectivités. La ville tient ses responsabilités aux côtés des associations, notamment de jeunesse ou de lutte contre les exclusions. Merci.

VOEU

Un vœu a été formulé par le groupe «Wattrelos vers le haut, en sécurité ». Je passe la parole à Monsieur Eddy GOEDEHAUD pour le présenter.

Monsieur GOEDEHAUD Eddy

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Depuis ces dernières semaines, les Français sont confrontés à une hausse significative du prix des carburants, liée aux tensions géopolitiques au Moyen orient qui perturbent les marchés pétroliers mondiaux. Si ce contexte international dépasse le cadre national, ses conséquences se traduisent très concrètement dans la vie quotidienne des habitants et des professionnels de notre commune.

Alors que le prix à la pompe dépasse aujourd'hui les deux euros par litre, beaucoup de wattrelosiens se retrouvent contraints d'accommoder leurs dépenses. Cette hausse entraîne également des répercussions indirectes sur le prix des produits alimentaires et de première nécessité. L'impact n'est pas négligeable sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'usage de la voiture reste indispensable pour beaucoup de Wattrelosiennes et Wattrelosiens. Les déplacements ne peuvent bien souvent pas être évités, qu'il s'agisse de se rendre au travail, à un entretien d'embauche, aux rendez-vous médicaux, aux services publics ou encore aux commerces, chaque euro compte dans la gestion du budget quotidien.

Dans cette situation particulièrement difficile, il apparaît inconcevable pour nos concitoyens que les recettes fiscales de l'État puissent augmenter mécaniquement, alors même que leur pouvoir d'achat se dégrade et que les difficultés sociales s'accroissent sur notre territoire. La fiscalité sur les carburants constitue une part très

importante sur le prix final payé par les usagers. Les taxes représentent en moyenne entre 55% et 60% du prix à la pompe. Concrètement, sur un litre de carburant à plus de deux euros, plus d'un euro correspond à des prélèvements fiscaux.

En conséquence, le Conseil Municipal déclare sa vive préoccupation face à cette situation qui pénalise particulièrement les populations les plus fragiles et émet le vœu :

- Que l'État mette en place un allègement temporaire de la fiscalité sur les carburants par une baisse de la TVA de 20% à 5,5% ou par une réduction de la TICPE ;
- Que soit évitée toute augmentation automatique des recettes fiscales liée à la hausse des prix des carburant ;
- Que des mesures spécifiques soient étudiées en faveur des territoires les plus fragiles, afin de soutenir les ménages modestes, les familles en difficulté, les demandeurs d'emploi et les petites entreprises dont l'activité requiert une consommation importante de carburant. Toutes et tous particulièrement impactés par cette situation.

Monsieur DUEL Thierry

Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce vœu prétend défendre le pouvoir d'achat... mais en réalité, il refuse de s'attaquer aux responsables. Pendant que nos concitoyens paient leur plein plus de 2 € le litre, pendant que l'inflation énergétique se diffuse partout — dans l'alimentation, les transports, le chauffage — les multinationales de l'énergie se gavent. Les chiffres sont connus :

- 81,4 millions d'euros de profits supplémentaires par jour en Europe,
- 11,6 millions par jour en France,
- jusqu'à 24 milliards d'euros de superprofits à venir.

Voilà la réalité. Et face à ça, que propose ce vœu ? Baisser les taxes. Autrement dit : faire payer le manque à gagner par la collectivité, sans jamais toucher aux profits indécents de ceux qui profitent de la crise. C'est une politique profondément injuste. C'est exactement la ligne portée par le Rassemblement National.

Car oui, le RN prétend défendre le peuple, mais dans les faits, il est l'allié des milliardaires, pas des plus modestes. Il refuse de taxer les superprofits, refuse de s'attaquer aux grandes entreprises. Il faut bloquer les prix, cela s'est fait pendant la guerre du Golfe, et taxer les profiteurs de crise. Parce que face à une crise sociale de cette ampleur, il faut du courage politique — pas des mesures démagogiques qui protègent les puissants.

Nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Voilà exactement ce qu'il ne faut pas faire ! Et je le dis à Monsieur GOEDEHAUD, je vous ai laissé vous exprimer, mais sincèrement, il ne faut pas commencer comme cela. Oui, voilà exactement ce qu'il ne faut pas faire à la fois sur la forme, comme sur le fond. Je ne veux pas toujours être taxé de couper les paroles et caetera, donc je vous ai laissé vous exprimer. Mais, mes services ici me disaient : « Monsieur le Maire, ce vœu n'a pas à prospérer ». En effet, sur la forme, je me permets de vous rappeler l'article - qui ne vous a sans doute pas échappé - L2121-29 du CGCT qui dit que : « Le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ». C'est un texte légal décisif. Deuxième chose, nous sommes encore, puisque nous ne l'avons pas modifié, sous couvert du règlement intérieur de l'ancien Conseil Municipal. Dans son article 28, il est énoncé conformément au CGCT : « Le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local ». Donc,

vous tombez d'évidence, dans les mêmes remarques que celles que je formulais tout à l'heure à Monsieur DUEL. Il s'agit de parler des sujets d'intérêt local. Nous sommes le Conseil Municipal de Wattrelos : nous devons traiter les sujets d'intérêt local qui dépendent évidemment des décisions que le Conseil Municipal peut prendre relatives à la vie de ses concitoyens ! Sur la forme, aussi un point complémentaire, ces vœux, mettez-le-vous dans la tête, ne servent strictement à rien, si ce n'est qu'à vous permettre de parler en Conseil Municipal. Le vœu dans le meilleur des cas, part d'ici, va chez le Préfet, qui de toute façon ne le transmet pas aux autorités gouvernementales. Donc on se fait plaisir, ça ne sert strictement à rien.

En revanche, sur le fond, ça permet de s'exprimer et d'exposer, Monsieur GOEDEHAUD le programme du Rassemblement National, et vous Monsieur DUEL, le programme de LFI. Ça ne fait pas avancer le Schmilblick d'une ramée. Et au contraire d'ailleurs, cela nous éloigne des sujets d'intérêt local qui sont de notre stricte compétence. Tout le monde est évidemment favorable aujourd'hui, dans cette assemblée, à la baisse du prix des carburants, en tout cas à ce qu'il ne progresse pas ; et ça n'a pas de sens que de faire ici des débats et/ou, des vœux qui concernent des décisions à caractère national. Dès lors, sur la foi des déclarations, je ne laisserai pas prospérer ce type de démarche.

Je l'ai laissée aujourd'hui, car c'est la première séance. Mais vous m'avez montré, d'ailleurs, l'un et l'autre – d'ailleurs, ça va être un poème de vous avoir et l'un et l'autre à chaque bout de la salle - que c'est le type de débat qui n'a pas sa place dans cette enceinte ! Nous devons n'avoir qu'une seule obsession : gérer la vie des citoyens Wattrelosiens sur des sujets qui concernent les citoyens Wattrelosiens sur la base de décisions qui sont celles du Conseil Municipal de Wattrelos prises par les élus de Wattrelos, pour la population de Wattrelos. Dès lors, je considère que ce vœu n'était effectivement pas, ni sur la forme, ni sur le fond, recevable et je ne le mettrai donc pas au voix.

Avant de clore la séance, je demande aux membres des commissions Finances et Administration Générale et Travaux, Urbanisme et Développement Durable de ne pas quitter la salle. En effet, l'ordre du jour et les cahiers de délibérations pour les commissions du samedi 11 avril prochain vont vous être distribués par les services municipaux.

La séance est levée à 19h48.

Monsieur Dominique BAERT, Maire	
Madame VANNIEUWENHUYSE Pauline , Secrétaire de séance	